

Autocertification pour les personnes morales

1. Identification

Dénomination et forme juridique de l'entité :

Pays d'immatriculation :

Adresse du siège social (doit correspondre à l'adresse fiscale)

Numéro, Rue :

Ville : Pays : Code postal :

2. Résidence fiscale

Les réglementations fiscales exigent qu'Alderaan recueille certaines informations concernant le statut fiscal de ses clients.

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous la liste de TOUS les pays dans lesquels la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales, et de préciser son NIF (Numéro d'Identification Fiscale) pour chacun de ces pays.

Pays de résidence fiscale autre que US	Numéro(s) d'Identification Fiscale (NIF) ⁽¹⁾

Veillez indiquer ci-après la raison pour laquelle vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un NIF alors que le pays de résidence fiscale émet un NIF :

La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ?

Oui Non

Si Oui, veuillez :

- compléter également le formulaire W-9 de l'IRS, et,
- préciser si la personne morale est :

FATCA Specified U.S. Person

FATCA Non Specified U.S. Person⁽²⁾

⁽¹⁾ Numéro SIREN à indiquer obligatoirement pour la France.

Pour les personnes morales en cours de constitution, veuillez indiquer « en cours d'immatriculation ».
Veuillez indiquer N/A si le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF.

⁽²⁾ Préciser dans ce cas le code d'exemption dans le formulaire W-9.

3. Statut FATCA

Veuillez cocher une des catégories (A), (B), (C) ou (D) ci-dessous correspondant à la personne morale, et **préciser la sous-catégorie associée** pour déterminer sa classification FATCA.

(A) Entité exemptée selon FATCA

Type d'entité exemptée

- Société cotée en bourse ou filiale d'une société cotée en bourse
- Banque centrale (ou une de ses filiales détenues à 100%)
- Organisation internationale (ou une de ses filiales détenues à 100%)
- Entité publique (ou une de ses filiales détenues à 100%)
- Fonds de pension exempté avec accords intergouvernementaux (ou une de ses filiales détenues à 100%)
- Autre entité exemptée :

(B) Entité Non Financière Active (ENF Active)

Type d'ENF Active

- ENF Active en raison de ses revenus et de ses actifs
- Organisation à but non lucratif
- Autre ENF Active :

(C) Entité Non Financière Passive (ENF Passive)

Le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs est obligatoire.

Se reporter à la section 5 et à l'Annexe A (liste des personnes détenant le contrôle de la personne morale).

- Si l'entité est une ENF Passive se déclarant directement auprès de l'administration fiscale américaine, veuillez indiquer son GIIN :

						—						—			—			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	--	---	--	--	--

(D) Institution Financière

Institution Financière américaine (U.S. FI) (merci de remettre également un formulaire W-9 de l'IRS)
 Institution Financière non U.S. (FFI)

- FFI enregistrée :
 - FFI participante (contexte Final Regulations)
 - FFI de Modèle de Reporting 1 (contexte IGA 1)
 - FFI de Modèle de Reporting 2 (contexte IGA 2)

Quel que soit le type de FFI enregistrée parmi les trois ci-dessus, merci de préciser son numéro global d'identification intermédiaire (« GIIN ») :

						—						—			—			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	--	---	--	--	--

- FFI non enregistrée :
FFFI non déclarante d'un pays IGA
FFI non participante (NPFFI)
Autres FFI (FFI certifiée réputée conforme, ...) : compléter également le formulaire W-8BEN-E de l'IRS

4. Statut EAI

Veillez cocher une des catégories (A), (B), (C) ou (D) ci-dessous correspondant à la personne morale, et **préciser la sous-catégorie associée** pour déterminer sa classification EAI.

(A) Entité exemptée selon EAI

Type d'entité exemptée

Société cotée en bourse ou filiale d'une société cotée en bourse
Banque centrale (ou une de ses filiales détenues à 100%)
Organisation internationale (ou une de ses filiales détenues à 100%)
Entité publique (ou une de ses filiales détenues à 100%)
Autre entité exemptée :

(B) Entité Non Financière Active (ENF Active)

Type d'ENF Active

ENF Active en raison de ses revenus et de ses actifs
Organisation à but non lucratif
Autre ENF Active :

(C) Entité Non Financière Passive (ENF Passive)

Le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs est obligatoire.

Société d'investissement dont les revenus bruts proviennent majoritairement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et est gérée par une Institution Financière.

Société dont plus de 50 % des revenus sont des revenus passifs ou qui détient des actifs générant des revenus passifs.

(D) Institution Financière

Type d'Institution Financière (FI)

Entité d'investissement
FI autre qu'entité d'investissement

5. Informations sur les bénéficiaires effectifs

Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs sont à indiquer dans **le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs**.

Si l'entité correspond à une ENF Passive (statut C des sections 3 et 4), il est impératif de compléter le **formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs** et, dans le cadre de FATCA, il est impératif de déclarer sa citoyenneté américaine dans ledit formulaire.

À l'aide du formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs présenté en **Annexe A**, merci d'indiquer les personnes détenant le contrôle de la personne morale s'il s'agit d'une des entités suivantes :

- ENF Passive
- Entité d'investissement satisfaisant à tous les critères suivants :
 - il s'agit d'une entité d'investissement dont le revenu brut provient essentiellement des activités d'investissement, de réinvestissement, ou de négociation d'actifs financiers, **ET**
 - qui est gérée par une Institution Financière, **ET**
 - au moins un des pays de résidence fiscale mentionné dans la section 2 n'est pas une juridiction participante à l'EAI.

En complément du formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs :

- si un bénéficiaire effectif est citoyen américain ou résident américain, merci de lui faire compléter également le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine.
- si un bénéficiaire effectif n'est ni citoyen américain, ni résident américain, mais qu'il ou elle est né(e) aux États-Unis, veuillez fournir son certificat de perte de nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif.

6. Protection des données à caractère personnel

En vue de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires, Alderan est tenue de collecter, traiter et communiquer les données contenues dans le présent document et les informations relatives à vos comptes financiers et valeurs de ces comptes aux autorités fiscales nationales. Conformément au droit local et aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales, ces informations pourront par ailleurs être transmises aux autorités des pays dans lesquels votre entité et ses bénéficiaires effectifs sont résidents à des fins fiscales.

Les informations requises, à l'exception des NIF émis par des pays qui ne sont pas des pays reportables à ce jour dans le cadre des conventions internationales, sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, Alderan est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les représentants de votre entité, désignés en qualité de bénéficiaires effectifs dans le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pouvant être exercé par courrier électronique adressé à dpo@alderan.fr et précisant l'objet de votre demande.

⁽¹⁾ Les bénéficiaires effectifs sont :

1. la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une personne morale du fait qu'elle(s) possède(nt) ou contrôle(nt) directement ou indirectement, pour la France, 25 % ou plus des actions ou des droits de vote d'une personne morale ; et,
1 b. les personnes physiques qui contrôlent l'entité, soit à travers un pacte d'actionariat connu, soit à travers une minorité de blocage ; et
2. les personnes physiques pour le compte desquelles une transaction ou une activité est effectuée ; et,
3. si aucune personne physique n'entre ni dans les catégories 1, 1 b, 2, ni dans une catégorie de trust ou équivalent, tous les représentants légaux de l'entité sont considérés comme bénéficiaires effectifs et doivent être listés dans le tableau.

7. Certification

Vous déclarez avoir examiné les informations fournies dans ce document et le cas échéant celles figurant dans le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs et qu'elles sont, à votre meilleure connaissance, correctes, exactes et exhaustives.

Vous vous engagez à soumettre un nouveau formulaire, le cas échéant, sous 30 jours, si une quelconque déclaration figurant sur ces documents devenait incorrecte.

Vous donnez votre accord et attestez avoir obtenu le consentement de chaque bénéficiaire effectif pour la collecte, le traitement et la communication aux autorités publiques compétentes des données personnelles les concernant telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs, y compris le NIF émis par des pays non reportables, incorporé aux présentes par référence et vous vous engagez à informer chaque bénéficiaire effectif des conditions d'exercice de ses droits comme indiqué à la section 6.

Représentant autorisé 1

Prénom et NOM :

Certifie être un représentant autorisé pour l'entité documentée dans le présent formulaire.

Fait à :

Date :

Signature ⁽¹⁾ :

Représentant autorisé 2

Prénom et NOM :

Certifie être un représentant autorisé pour l'entité documentée dans le présent formulaire.

Fait à :

Date :

Signature ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Si le représentant autorisé à signer doit avoir un cosignataire, alors le présent formulaire doit être signé par au moins deux représentants co-autorisés.

Instructions

Objectif du formulaire

L'objectif du formulaire est de répondre aux exigences des réglementations fiscales américaines (FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)) et de l'OCDE (EAI (Échange Automatique d'Informations)).

- Dans le cadre de la réglementation FATCA, il est nécessaire de déterminer si la Personne Morale relève du droit américain.
- Dans le cadre de la réglementation EAI, il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lequel la Personne Morale est considérée comme résidente à des fins fiscales.

Complétude du formulaire

Alderan ne peut ni ne doit prodiguer à ses clients aucun conseil relatif à la déclaration de leur statut FATCA ou EAI.

Pour toute demande d'information complémentaire relative à la complétude des éléments FATCA ou EAI, il revient au client de solliciter les services d'un conseiller fiscal.

1. Identification

Veuillez indiquer la dénomination et la forme sociale de la personne morale pour laquelle cette autocertification est requise.

Exemple : Pour la société anonyme « ABCD », veuillez indiquer :

Dénomination et forme juridique de l'entité : .ABCD.S.A.....

Veuillez renseigner le pays d'immatriculation et l'adresse du siège social. Il s'agit de l'adresse où la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales.

Si la personne morale n'est résidente fiscale d'aucun pays, veuillez indiquer l'adresse du bureau principal de la personne morale.

2. Résidence fiscale

Définition : la notion de résidence fiscale est définie par chaque pays. Veuillez-vous référer à la définition émise par les services fis aux des pays susceptibles de vous concerner.

En France, une personne physique ou morale est résidente de France si, en vertu de la législation française, elle y est soumise à l'impôt en raison de son domicile, de sa résidence, de son siège de direction ou de tout autre critère de nature analogue.

Pays de résidence fiscale autre que US	Numéro d'identification fiscale (NIF)
Veuillez indiquer dans cette colonne la liste des pays de résidence fiscale de la personne morale, à l'exception des États-Unis qui disposent d'une section dédiée.	Veuillez indiquer dans cette colonne le NIF selon le(s) pays de résidence fiscale. • La définition du NIF variant pour chacun des pays, veuillez-vous renseigner auprès de l'administration fiscale du pays concerné. • Dans le cas où un pays n'a pas émis de NIF à ses contribuables, veuillez entrer « N/A » pour « non applicable ».

Si la personne morale est enregistrée, établie ou résidente aux États-Unis, elle est considérée comme une personne américaine ("U.S. Person") au sens de la réglementation FATCA et doit fournir un certificat W-9 des autorités fiscales américaines (IRS).

Il vous est également demandé de préciser si la personne morale est une *Specified U.S. Person* ou une *Non Specified U.S. Person* au sens de la réglementation fiscale américaine. La personne morale est *Specified U.S. Person* sauf dans les cas suivants :

- si les titres de l'entité font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés ou si elle est une filiale d'une entité dont les titres font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés réglementés.
- toute personne morale de droit public rattachée aux États-Unis.
- tout état des États-Unis, tout territoire américain, toute subdivision politique de ceux-ci.
- toute organisation exonérée d'impôts ou plan de retraite personnel.
- toute banque.
- tout fonds de placement immobilier.
- toute entité d'investissement réglementée ou toute entité enregistrée auprès de la « Securities and Exchange Commission ».
- tout fonds collectif de placement.
- tout trust exonéré d'impôt.
- tout courtier en valeurs mobilières, marchandises ou instruments financiers dérivés.
- tout courtier au sens donné au terme « broker » de l'IRS.

Si la personne morale est *Non Specified U.S. Person*, un code d'exemption doit être renseigné dans le W-9.

3. Statuts FATCA et EAI

La personne morale doit nécessairement correspondre à une des quatre catégories (A), (B), (C), ou (D) pour FATCA et pour EAI définies ci-dessous :

(A) Entité (société ou organisme) Exemptée

Se décline selon les sous-catégories ci-dessous :

- **Société cotée en bourse** : toute personne morale (ou filiale de) dont les titres font l'objet de transactions régulières sur un reconnu par la banque.
- **Banque centrale, entité publique, organisation internationale, fonds de pension exempté (avec accords intergouvernementaux)** : la personne morale est un gouvernement, une organisation internationale, une banque centrale ou une entité entièrement détenue par une ou plusieurs de ces entités, et fonds de pension y afférant.
- **Autre entité** : en cas d'autre type de personne morale exemptée, veuillez préciser la nature de cette personne morale.

(B) Entité (société ou organisme) Non Financière Active (ENF Active)

Se décline en 3 sous-catégories :

ENF Active en raison de ses revenus ou de ses actifs :

- toute personne morale remplissant les deux conditions suivantes :
 - au moins 50% des revenus bruts au titre de la période comptable de référence sont des revenus actifs ;
 - et moins de 50% des actifs détenus par la personne morale au cours de la période comptable de référence sont des actifs détenus pour produire des revenus passifs.

Organisation à but non lucratif :

- Toute personne morale remplissant l'ensemble des conditions suivantes :
 - elle a été constituée exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives ;
 - elle est exonérée de l'impôt sur le revenu dans son pays de résidence fiscale ;
 - elle n'a pas de bénéficiaires sur ses revenus ou ses avoirs ;

- les documents d'organisation de la personne morale excluent la distribution de revenus ou d'avoir de l'entreprise à des particuliers ou à des entreprises non caritatives, ainsi qu'une utilisation en leur faveur, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de la personne morale ou qu'il ne s'agisse de rémunérer adéquatement, au prix du marché, l'acquisition de biens ou de services par l'entreprise ;
- le droit applicable ou les documents d'organisation de la personne morale exigent qu'en cas de liquidation ou de dissolution de cette dernière, la totalité de ses avoirs soit distribuée à un service gouvernemental ou à une autre organisation à but non lucratif, ou échoit au gouvernement de l'État où la personne morale a son domicile ou à l'une de ses divisions politiques.

Autres ENF Active :

- cette sous-catégorie peut inclure les Holding non-financières membres d'un groupe non financier, les startups non financières, les entités non financières en liquidation ou sortant de procédure de faillite, centres de trésorerie membres d'un groupe non financier :
 - **holding non financières** : toute personne morale membre d'un groupe non financier dont les activités consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales de ce groupe dont les activités ne sont pas celles d'une Institution Financière ou à proposer des financements ou services à ces filiales. Une personne morale ne peut pas prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement.
 - **entités non financières en liquidation ou sortant de procédure de faillite** : toute personne morale n'ayant pas opéré comme établissement financier au cours des cinq dernières années et n'étant pas en cours de vente de ses actifs ou de se restructurer pour poursuivre ou reprendre une activité autre que celle d'un établissement financier.
 - **startup non financière** : l'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment, mais investit des capitaux dans l'intention d'exercer une activité autre que celle d'un établissement financier ; l'ENF ne remplit toutefois plus ce critère au terme d'un délai de 24 mois à compter de sa constitution.

(C) Entité (société ou organisme) Non Financière Passive

Une personne morale est Non Financière Passive, dès lors qu'elle n'est :

- ni une **(A) Entité Exemptée** ;
- ni une **(B) ENF Active** ;
- ni une **(D) Institution Financière**.

(D) Institution Financière

L'expression « Institution Financière » désigne soit :

- **un établissement de dépôt** : toute personne morale qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou liée ;
- **un établissement gérant des dépôts de titres** : toute personne morale dont l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers dans la mesure où le revenu brut attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieur ou égal à 20% du revenu brut de la personne morale durant la plus courte des deux périodes suivantes :
 - la période de trois ans qui prend fin le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué, ou,
 - la période écoulée depuis la création de la personne morale.
- **une entité d'investissement** : toute personne morale qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :
 - transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
 - gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou,
 - autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.

- **certaines organismes d'assurance** : on entend par certains organismes d'assurance les organismes d'assurance particuliers au sens de la réglementation FATCA, c'est-à-dire tout organisme d'assurance (ou la société holding d'un organisme d'assurance) qui émet un contrat d'assurance à forte valeur de rachat ou un contrat de rente ou est tenu d'effectuer des versements afférents à ce contrat.

Une Institution Financière U.S. doit nécessairement avoir répondu « Oui » à la question « La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ? » de la **section 1 Résidence fiscale**.

Une Institution Financière non U.S. assujettie à l'enregistrement auprès de l'IRS est :

- soit « Participante (Final Regulations) », si l'Institution Financière a signé un accord directement auprès de l'IRS (Internal Revenue Service).
- soit « Reporting Model 1 (IGA1) », si son pays d'immatriculation (cf. Section **1-Identification**) correspond à un pays ayant signé l'accord IGA 1.
- soit « Reporting Model 2 (IGA2) », si son pays d'immatriculation (cf. Section **1-Identification**) correspond à un pays ayant signé l'accord IGA2.

Une Institution Financière non US non enregistrée auprès de l'IRS est :

- soit une **Institution Financière non déclarante d'un pays IGA** si elle est immatriculée dans un pays IGA, qu'elle est exemptée d'obligation de déclaration et qu'elle n'est pas assujettie à enregistrement auprès de l'IRS (ces sociétés sont citées en Annexe 11 de l'IGA).
- soit une **Institution Financière non participante** dans le cas où elle n'est pas conforme à la réglementation FATCA ; elle sera alors déclarée comme telle auprès de l'IRS ou de l'administration fiscale locale.
- pour **tout autre cas**, veuillez également compléter un W-8 BEN-E.

7. Section Certification

Les changements de circonstances rendant obsolètes le formulaire peuvent inclure, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- changement d'adresse de résidence ;
- évolution de la liste des pays où vous êtes résident(e) fiscal(e) ;
- changement de Numéro d'Identification Fiscal ;
- évolution de l'activité.

A remplir obligatoirement si l'entité correspond à une ENF Passive (Statut C de la Section 3). Les personnes à lister dans ce tableau sont définies dans les sections 3 et 4 du formulaire d'autocertification.

[illegible]

⁽¹⁾ Veuillez lister toutes les résidences fiscales des personnes et les NIF correspondants.